

lité en incombe, à juste titre, aux Canadiens individuellement ou collectivement.

Je me rends de plus en plus compte que les objectifs nationaux en matière d'équité et de justice sociale demeurent de vains mots tant que la population n'apportera pas les politiques et les mesures destinées à favoriser l'équité, notamment les mesures telles que la réforme fiscale où un peu de générosité serait de mise. Dans le domaine de l'habitation dont je suis responsable, nous avons tenté dans la mesure de nos moyens d'orienter nos objectifs de façon à fournir des logements aux petits salariés. Cette initiative est-elle populaire? Nous aimerions qu'elle le soit, mais je dois résister constamment à des pressions exercées d'un bout à l'autre du pays pour nous amener à fournir encore d'autres logements à la bourgeoisie ou à aménager ailleurs les projets d'habitations pour les gens à revenu modique.

• (4.20 p.m.)

Ce que je veux donc dire, c'est que les gouvernements peuvent ouvrir la voie, comme l'a fait le nôtre, mais tant que nous autres, Canadiens, ne cesserons pas de prononcer de beaux discours et ne prendrons pas une part active tant en puisant dans notre portefeuille qu'en changeant nos attitudes innées, les progrès iront lentement. Tant que nous n'en serons pas arrivés là, notre société continuera à exclure certains groupes de toute participation et à en faire l'objet de discriminations. Il me semble pourtant qu'un climat propice à un tel changement commence à se créer au Canada. Mais l'évolution est lente et douloureuse. Le gouvernement la favorisera pour ce qui est des femmes. Soit dit en passant, tous les députés comprendront que lorsqu'on encourage un grand bouleversement social—et c'est ce que représentera une participation réelle des femmes, un bouleversement qui transformera les institutions depuis la famille jusqu'à la Commission de la Fonction publique—la vie risque de devenir, et deviendra probablement, très compliquée.

Les solutions de politique ne sont pas toujours aussi évidentes qu'on pourrait le croire. Prenons par exemple le sujet qui a reçu jusqu'ici dans le débat une attention considérable et justifiée: les garderies. Il devient de plus en plus évident à la majorité d'entre nous que les garderies améliorent énormément les conditions d'existence tant des enfants que des parents. Elles sont plus que des endroits où caser les enfants, ou elles devraient l'être. Il faut trouver les meilleurs moyens de donner aux enfants des soins de haute qualité, des moyens qui feraient collaborer les parents à la gestion des garderies. A l'heure actuelle, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement partage les frais d'exploitation des garderies avec les provinces qui les régissent et les dirigent. Mais nous reconnaissons que les lacunes des lois et des programmes se manifestent. Par exemple, de nombreux groupes ont du mal à trouver les fonds d'établissement nécessaires. Le bien-être des enfants canadiens est certes une responsabilité nationale et nous avisons aux moyens d'améliorer la loi.

Les recommandations de la Commission royale touchent directement les programmes de 25 ministères fédéraux. La mise en œuvre des recommandations pourrait facilement produire des résultats contradictoires, peut-être même les amener à se détruire mutuellement faute d'une attentive coordination. Le gouvernement veut agir

et c'est là un objectif prioritaire avoué du premier ministre, mais il ne veut pas de fatras. Aussi, on a créé un organisme de coordination centrale au bureau du Conseil privé. Je dirais même que si nos amis de l'opposition veulent bien nous aider à adopter le bill de réorganisation du gouvernement, il se pourrait qu'on nomme le ministre à qui la chose sera confiée. D'ici là, on établira un comité interministériel chargé d'examiner toutes les recommandations et de proposer une politique d'orientation au cabinet.

J'ajoute que dans sa recherche des personnes les plus compétentes disponibles pour faire partie du comité et des groupes de travail, la coordonnatrice en chef elle-même cherche partout où elles se trouvent des femmes compétentes qui n'ont peut-être pas encore atteint des postes élevés dans la fonction publique. Cela fait partie du programme que le gouvernement entend poursuivre, programme orienté de façon à donner de l'importance au travail des femmes. D'autre part, le gouvernement attache aussi de l'importance à la nomination de femmes à des postes créés par arrêtés ministériels.

Le comité interministériel auquel j'ai fait allusion, soumettra sous peu au cabinet, au fur et à mesure qu'elles deviendront disponibles, les nouvelles formules en matière d'orientation politique qu'il appuie et qui ont été formulées par cinq groupes de travail. Les groupes de travail s'occupent des domaines suivants; le premier étudie la participation des femmes dans l'économie: le rôle éventuel du gouvernement fédéral à l'égard des femmes investisseurs, propriétaires de maisons, producteurs de biens et services et aussi employées. Le deuxième groupe de travail s'occupera des femmes dans la vie politique et judiciaire. Je dirai à ce sujet que le gouvernement a déjà des projets pour attirer plus de femmes dans les programmes de la citoyenneté, dans l'administration des institutions correctionnelles et dans d'autres domaines selon les recommandations du rapport à l'étude. Le troisième groupe étudiera l'éducation et la formation des femmes, traitant de questions telles que les programmes d'études préparant les femmes aux professions libérales, leur formation professionnelle et l'éducation permanente.

Le quatrième groupe étudiera les services familiaux et communautaires. Ses recommandations de politique et ses directives porteront sur les domaines de l'avortement, de la planification familiale, des garderies, et d'autres. Le cinquième groupe de travail sera particulièrement chargé des problèmes des femmes défavorisées, groupe qui comprend les personnes âgées, les infirmes, les indigentes, les femmes seuls soutiens de famille, celles des groupes minoritaires, les immigrantes et les personnes habitant des régions isolées.

Le cabinet s'attend à ce qu'on lui soumette des recommandations bien avant la fin de cette année. Des progrès considérables ont déjà été enregistrés. Le Code canadien du travail (Normes) présenté aujourd'hui au Parlement avec des amendements, revêtra un intérêt particulier pour les femmes. Des amendements à la loi sur les justes méthodes d'emploi sont à l'étude actuellement. Le Livre blanc sur l'assurance-chômage prévoit pour celle-ci un champ d'application plus vaste ainsi que des prestations dans les cas où l'exercice des activités professionnelles est interrompu pour raison de maladie ou de maternité. Nous comptons présenter à la Chambre des mesures